

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nantes, le 19 octobre 2010

Direction Générale

## **NOTE**

A l'attention du Conseil d'Administration

OBJET : Suspension du transfert des personnels des cellules Europe au PRES

Tenant compte des réflexions sur le programme d'investissements d'avenir et des éléments associés à une évolution éventuelle des cellules Europe vers une intégration dans une SATT interrégionale « Ouest Valorisation » couvrant le périmètre géographique des deux régions Bretagne et Pays de la Loire, il est proposé au conseil d'administration de surseoir au transfert, vers L'UNAM, des personnels employés par chacune des universités dans les Cellules Europe de site.

Ce transfert résultait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 avril 2010 (cf. annexe 1) et des décisions afférentes du bureau du PRES du 16 juillet dernier. Il avait en effet été prévu une reprise par le PRES UNAM des contrats de travail des personnels contractuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Sont concernées au total 9 personnes employées par les trois universités.

Il parait, en effet, difficile d'envisager en 2011 une intégration de ces personnels dans le PRES puis leur transfert ultérieur, fin 2011 ou durant l'année 2012, dans la SATT interrégionale qui pourrait voir le jour au second semestre 2011.

Il apparaît plus raisonnable de gérer aujourd'hui les cellules Europe sur la base d'une évolution qui garantisse à la fois une continuité des services de proximité prodigués par les cellules sur chacun des sites et une bonne articulation avec une future SATT. L'objectif est aussi de préserver les personnels contractuels qui y travaillent.

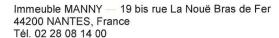
Il est proposé néanmoins de maintenir la création du service Europe du PRES et d'effectuer le recrutement de son responsable, puisque l'activité de la coordination de l'actuel dispositif régional pour l'Europe de la recherche et de l'innovation arrivera à échéance en décembre 2010.



Le responsable du service Europe aura en effet en charge, sous la responsabilité du directeur du PRES, d'organiser, de développer et de piloter les activités des trois cellules Europe en cohérence avec les orientations stratégiques du PRES, ceci constituant une charge de travail à temps plein. De plus, celui-ci devra organiser, si la SATT est effectivement créée par le ministère, l'intégration dans « Ouest Valorisation ».

Sur le plan budgétaire, les personnels des Cellules Europe demeureraient ainsi à la charge des universités et ceux-ci procèderont, en liaison avec L'UNAM, à une demande de financement FEDER pour l'année 2011. L'UNAM devra, quant à lui, établir une demande d'inscription à la convention d'exécution du CPER 2007-2013 « Soutien au dispositif régional pour l'Europe de la Recherche et de l'Innovation ». Il lui reviendra également d'effectuer une demande de subvention FEDER pour supporter les coûts engendrés par le recrutement de deux nouveaux personnels (i.e. responsable du service Europe et un secrétariat) et leur fonctionnement.

Le Président



## Annexe 1

## Extrait des délibérations du CA du 30 avril 3010

## « 4. Création d'un service Europe au PRES

Le président commente la note et le document d'évaluation remis sur table (et joints en annexe du présent compte rendu) en soulignant le rôle joué par le dispositif actuel et son intérêt, mais aussi la nécessité de l'adapter en tenant compte des remarques faites lors de son évaluation dans le cadre du CPER. L'opportunité de confier à L'UNAM les missions actuelles de ce dispositif comme le préconise le rapport d'évaluation est tout à fait intéressante et mérite d'être étudiée. Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, après cette évaluation, ont demandé explicitement au président du PRES « d'examiner la structuration la plus adaptée à la poursuite des missions et les conditions administratives et financières du portage du dispositif régional par le PRES » (courrier transmis sur table et joint au compte rendu).

C'est pourquoi, la résolution suivante est proposée au vote du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration acte le principe de la création d'un service Europe au PRES intégrant les cellules de site qui resteraient hébergées par les établissements. Il acte également la constitution du groupe de travail tel que défini dans la note annexée. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés »



1 Supplied

The laye to the Admin small said to each house?

en constituent commental de mater es la cascument d'instituent en remission se tabli. (et reints en comment en comment d'instituent par la cascument de la cas

nedaylikitadiyi katiyo qiytigiyi up oʻlatidiyi tar Bilishus tolkiliki ti lordinasi 184 (lordinasi 184 (lordinas

a ke teoset d'editionistration èque le priteque de la migrition d'un séquing d'aligne qui Priès Intégrant les cellules de site que maternise héanigées par les établissements. Il dess équilitates le épatibilités du proupé d'etrevel les que d'éliet dans la rolesamenté, a

carrigativitor cui relopite à forme intél due receptem présente et receitarite :